

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié**

*Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 –  
32ème résolution*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S au capital de €2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**Forvis Mazars SA**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. au capital du € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié**

*Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 – 32ème résolution*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission (i) d'actions de votre société et/ou (ii) de toutes autres valeurs mobilières régies par les articles L.228-92 alinéa 1, L.228-93 alinéas 1 et 3 ou L.228-94 alinéa 2 du code de commerce donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière au capital de votre société ou d'une autre société y compris celle qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de votre société et celles dont votre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (y compris des titres de capital donnant droit à l'attribution de titres de créance) avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 millions d'euros, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond nominal d'augmentation de capital prévu à la trente - neuvième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2024, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

Les émissions décidées en vertu de la présente délégation seraient réservées au profit des salariés de sociétés du Groupe à l'étranger qui ne pourraient bénéficier du dispositif d'actionnariat qui serait mis en place en application de la 31e résolution, cette résolution étant par ailleurs soumise à votre approbation.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié  
*Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 – 32ème résolution*

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Neuilly-sur -Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars SA

Digital signature by Agnès HUSSHERR  
Signed by AGNES.HUSSHERR  
Heure de signature : 18 avril 2025 | 12:41 CEST  
DocuSign O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483  
C: FR  
Emetteur : BE-Y SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2  
3A2F5EC31557428DB98477827CA1A6F

Digital signature by Bara Naija  
Signed by BARA.NAIJA  
Heure de signature : 18 avril 2025 | 12:05 CEST  
DocuSign O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483  
C: FR  
Emetteur : BE-Y SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2  
CE2D4AAD06D841928F8988064E943883

Digital signature by Hervé Hélias  
Signed by HERVE.HELIAS  
Heure de signature : 18 avril 2025 | 13:54 CEST  
DocuSign O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153  
C: FR  
Emetteur : CertEurope eID User  
9A3DEE6F457F4FEB8CD7B5A1E2D1A7A

Digital signature by Jean Latorzeff  
Signed by JEAN.LATORZEFF  
Heure de signature : 18 avril 2025 | 15:19 CEST  
DocuSign O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153  
C: FR  
Emetteur : CertEurope eID User  
334DFCBB0CA146308F91480010B8516

Agnès Hussherr

Bara Naija

Hervé Hélias

Jean Latorzeff

#### CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié  
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 – 32ème résolution